

Signature de la convention de partenariat

ANDICAT – La FAGERH

18/09/2026

Présidente la Fagerh : Bénédicte PEWEZER

- 1974 : Diplôme d'état d'infirmière
- A suivi des formations continues : maîtrise de gestion à Paris Dauphine, master de management médical à L'ESCP et, enfin, executive MBA d'HEC,
- 1999 : Direction des ressources humaines et des soins à l'hôpital Saint Joseph
- 2004 : Direction de la clinique Bizet (redresse les comptes et refonde l'organisation et le projet médical)
- 2010 : Directrice Hospitalisation et Organisation des soins, Hôpital FOCH
- 2011 : Directrice associée département Santé, Pelenitsé santé, conseil et management, formation, secteur santé
- 2016 directrice générale par intérim de l'ADAPT, une association nationale dédiée à la personne en situation de handicap, qui regroupe plus de 3 000 salariés.
- 2022 : Présidente de la FAGERH et Directrice des opérations, Pelenitsé santé

Directrice générale de La Fagerh : Laurence RAMBOUR

- Juriste de formation
- 2024 : Directrice générale La Fagerh
- 2017 : UGECAM, Responsable médico-sociale
- 2010 : CNAPE (protection enfance)

Discours de signature de la convention de partenariat ANDICAT – FAGERH

Madame la Présidente de la FAGERH, chère Bénédicte,

Madame la Directrice générale, chère Laurence

Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse, en ma qualité de Présidente d'ANDICAT, de marquer aujourd'hui l'histoire de notre association par l'engagement de ce nouveau partenariat avec la FAGERH.

Cette signature traduit une ambition commune, une vision partagée et une volonté forte d'agir ensemble au service des personnes en situation de handicap.

ANDICAT représente les équipes de direction des établissements et services du secteur protégé et adapté. À travers cette représentation, nous portons chaque jour la conviction que les travailleurs les plus éloignés de l'emploi doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement qui leur permette de construire des parcours professionnels ambitieux, valorisants et choisis.

Et quel plus bel exemple pour illustrer cette ambition que le lieu qui nous accueille aujourd'hui : le restaurant *Les Petits Plats de Maurice*, implanté au cœur du 11^e arrondissement de Paris. Ce

restaurant inclusif de l'ANRH est entièrement tenu par des travailleurs en situation de handicap. J'ai lu sur votre site une phrase qui m'a fait écho et qui traduit l'esprit qui nous rassemble : « *mettre les petits plats dans les grands, et les grands et les petits d'accord sur la vision d'une différence ordinaire* » (source : [site](#)).

Je tiens à adresser un immense merci à l'ensemble des équipes pour leur accueil chaleureux, mais également pour leur engagement quotidien en faveur d'une société plus inclusive. Vous démontrez chaque jour que le talent, la compétence et l'excellence n'ont rien à voir avec les préjugés que l'on peut parfois porter sur le handicap.

Aujourd'hui, nous écrivons ensemble une nouvelle page de l'histoire de nos organisations respectives.

Très chère Bénédicte, chère Laurence,

Nous sommes convaincus qu'en unissant nos forces, nous pourrions poursuivre et amplifier nos réflexions afin de renforcer les parcours professionnels des personnes que nous accompagnons.

Cette ambition passe nécessairement par l'accès à la formation et par le développement des compétences. De nombreux travailleurs d'ESAT expriment aujourd'hui le souhait d'être formés davantage, de faire reconnaître leurs savoir-faire, d'acquérir de nouvelles qualifications ou encore d'explorer de nouvelles perspectives professionnelles. Nous avons le devoir de les accompagner dans ces aspirations.

Pour cela, il est indispensable de mobiliser toutes les ressources existantes. Les ESRP et les ESPO constituent des acteurs essentiels de cet accompagnement vers la qualification, l'orientation et la réadaptation professionnelle. Leur expertise est précieuse et complémentaire de celle des ESAT. En renforçant les passerelles entre nos dispositifs, nous renforçons avant tout les possibilités offertes aux personnes accompagnées.

À l'heure où les politiques publiques encouragent le décroisement des parcours et le développement des coopérations, ANDICAT et la FAGERH se doivent d'être exemplaires.

La convention que nous signons aujourd'hui incarne concrètement cette volonté. Elle témoigne de notre engagement à faire en sorte que, sur le terrain, les acteurs se rencontrent davantage, apprennent à mieux se connaître et développent des collaborations durables au bénéfice des personnes qu'ils accompagnent.

Cette dynamique est déjà à l'œuvre. Je souhaite d'ailleurs saluer le projet porté par l'APEI Moselle en partenariat avec l'EPNAK, qui démontre que les professionnels des ESAT et ceux des ESRP et ESPO savent déjà travailler ensemble lorsque les besoins des personnes l'exigent.

Au niveau national également, nous avons montré la voie.

Dès 2025, ANDICAT en partenariat avec la FAGERH et l'UNAPEI, nous avons engagé des travaux qui ont rassemblé autour d'une même table des professionnels issus des ESAT, des ESRP et des ESPO. Tous étaient animés par une même volonté : construire des outils utiles, concrets et opérationnels pour favoriser les coopérations.

Ce travail collectif a permis la création d'un kit d'outils comprenant notamment des présentations réciproques en FALC, des recommandations de bonnes pratiques, des modèles de conventions de partenariat, l'organisation d'un webinaire national ainsi que la rédaction d'un plaidoyer commun pour lever les freins existants.

Ces réalisations constituent des avancées importantes dont nous pouvons être fiers. Cependant, le plaidoyer que nous avons porté n'a pas suscité auprès des pouvoirs publics les retours que nous espérions. Ce constat nous rappelle que de nombreux défis restent devant nous.

C'est précisément pour cette raison que notre partenariat prend tout son sens aujourd'hui.

Il nous invite à poursuivre nos actions de sensibilisation, à porter une parole commune plus forte et à continuer de défendre les sujets qui nous rassemblent : l'accès à la formation, la sécurisation des parcours, la reconnaissance des compétences, la fluidité des transitions entre dispositifs et, plus largement, le droit pour chaque personne à construire son propre projet de vie professionnelle.

Cette convention n'est donc pas un aboutissement. Elle est un point de départ.

Le point de départ d'une coopération renforcée, d'une mobilisation collective renouvelée et d'une ambition partagée au service de l'inclusion.

Je forme le vœu que cette signature permette de multiplier les initiatives locales, de favoriser l'émergence de nouveaux partenariats et d'apporter des réponses toujours plus adaptées aux attentes des personnes accompagnées.

Je remercie chaleureusement la FAGERH pour sa confiance, son engagement et la qualité du travail accompli ensemble depuis plusieurs années.

Et je nous souhaite collectivement de continuer à faire vivre cette conviction qui nous unit : lorsque les acteurs coopèrent, ce sont les personnes accompagnées qui avancent.

Je vous remercie.